

## Société Coopérative Intercommunale

**CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE  
DE MONS-BORINAGE****ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE****Séance du 12 avril 2023 à 18h****Procès-verbal**

L'an deux mil vingt-trois, le douze avril, en son siège social à Mons, Boulevard Kennedy 2, s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société Coopérative Intercommunale « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage », constituée le trente et un janvier mil neuf cent nonante suivant acte reçu par le notaire Franz VILAIN à Frameries et publié aux annexes du Moniteur Belge du neuf juin mil neuf cent nonante sous le numéro 900609-440, dont les statuts ont été modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires, dont la dernière s'est tenue ce 22 décembre 2022 à 18h15 (Publication au Moniteur Belge du 13/01/2023 - 23006631), par acte de Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

La séance est ouverte à 18h25 par Monsieur Samy KAYEMBE, Président.

Conformément à l'article 21 des statuts, Monsieur le Président désigne comme scrutateurs :

1. Madame Mélanie OUALI
2. Monsieur Jean DUCOBU

Le secrétaire est Stéphane OLIVIER, Directeur général.

La séance se déroule, en présence de Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons, exerçant sa fonction dans la société "Antoine HAMAIDE et Elise CORNEZ, Notaires associés SRL", ayant son siège à 7000 Mons, Rue des Telliers 4.

La tenue de la présente Assemblée générale a été notifiée à tous les associés par courriel du vingt-deux février deux mil vingt-trois, contenant l'ordre du jour ainsi qu'une note de synthèse et une proposition de décision pour chacun des points à l'ordre du jour. L'ensemble étant accompagné des documents y afférents, conformément à l'article 20 de nos statuts.

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



❖ Sont présents, les actionnaires d'indice 1 (communes) suivants :

| Nom de l'actionnaire<br>(Délégués présents)                                    | Nombre d'actions (et classe d'action) |                |                |          |          |
|--|---------------------------------------|----------------|----------------|----------|----------|
|  | SECTEUR :                             | A              | B              | C        | D        |
| Ville de Mons<br>(BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, KAYEMBE, Samy, OSIYER Brahim) |                                       | 50.000 (A1P)   | 480.224 (B1P)  | 1 (C1P)  | 1 (D1P)  |
| Commune de Frameries<br>(BATTELLO Giancarlo, DUPONT Jean-Marc)                 |                                       | 7.000 (A1P)    | 67.231 (B1P)   | 1 (C1P)  | 1 (D1P)  |
| Ville de Saint - Ghislain<br>(FOURMANOIT Fabrice)                              |                                       |                | 100 (B1)       |          |          |
| Commune de Colfontaine<br>(GOLINVEAU Didier)                                   |                                       |                | 100 (B1)       |          |          |
| Commune de Quaregnon<br>(TORREKENS Alain)                                      |                                       | 1 (A1)         |                |          |          |
| Commune de Jurbise<br>(DECOSTER CHRISTA, DESMET-CULQIN Brigitte)               |                                       |                | 1 (B1)         |          |          |
| <b>TOTAL PAR SECTEUR</b>   |                                       | <b>57.001</b>  | <b>547.656</b> | <b>2</b> | <b>2</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>   |                                       | <b>604.661</b> |                |          |          |

❖ N'est pas présent, l'actionnaire d'indice 1 (commune) suivant, et n'est pas pris en compte pour le calcul des différents quorums de présence et de vote :

| Nom de l'actionnaire<br>(Délégués présents) | Nombre d'actions (et classe d'action) |           |           |          |          |
|---|---------------------------------------|-----------|-----------|----------|----------|
|   | SECTEUR :                             | A         | B         | C        | D        |
| Commune de Quévy                            |                                       |           | 80 (B1)   |          |          |
| <b>TOTAL PAR SECTEUR</b>                    |                                       | <b>0</b>  | <b>80</b> | <b>0</b> | <b>0</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                        |                                       | <b>80</b> |           |          |          |

#### Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



- ❖ Sont présents, les actionnaires d'indice 2 (autres personnes morales de droit public) suivants :

| Nom de l'actionnaire<br>(Délégués présents)        | Nombre d'actions (et classe d'action) |          |                |              |          |
|--|---------------------------------------|----------|----------------|--------------|----------|
|  | SECTEUR :                             | A        | B              | C            | D        |
| C.P.A.S. de Mons<br>(GHISLAIN Eric, MEUNIER Marie) |                                       |          | 156.643 (B2P)  | 4.671 (C2P)  |          |
| Province de Hainaut<br>(MEURANT Angélique)         |                                       |          | 63.627(B2P)    |              |          |
| <b>TOTAL PAR SECTEUR</b>                           |                                       | <b>0</b> | <b>220.270</b> | <b>4.671</b> | <b>0</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                               |                                       |          | <b>224.941</b> |              |          |

- ❖ Sont présents, les actionnaires d'indice 3 (autres actionnaires) suivants :

| Nom de l'actionnaire<br>(Délégués présents)             | Nombre d'actions (et classe d'action) |              |              |          |          |
|---|---------------------------------------|--------------|--------------|----------|----------|
|   | SECTEUR :                             | A            | B            | C        | D        |
| UMONS<br>(DUBOIS Philippe)                              |                                       |              | 1.000 (B3)   |          |          |
| Université Libre de Bruxelles<br>(HOUGARDY Jean-Michel) |                                       | 2.000 (A3)   |              |          |          |
| ETHIAS<br>(PETRY Marcel)                                |                                       |              | 200 (B3)     |          |          |
| <b>TOTAL PAR SECTEUR</b>                                |                                       | <b>2.000</b> | <b>1.200</b> | <b>0</b> | <b>0</b> |
| <b>TOTAL GENERAL</b>                                    |                                       |              | <b>3.200</b> |          |          |

#### Quorum de présences :

Sur les 604.741 actions d'indices 1, 604.661 sont présentes.

Sur les 829.682 actions d'indices 1 et 2 réunis, 829.602 sont présentes.

Sur les 3.200 actions d'indice 3, 3.200 sont présentes.

Sur les 59.001 actions « A », 59.001 sont présentes.

Sur les 769.206 actions « B », 769.126 sont présentes.

#### Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



**Sur les 832.882 actions totales du CHUPMB, 832.802 sont présentes.**

Sont donc présents, dans les actions portant les indices 1 et 2 d'une part et dans les actions portant l'indice 3 d'autre part, plus de la moitié des actions dans ces deux groupes (deux tiers s'il s'agit de délibérer sur une modification des statuts) et un cinquième des actions portant l'indice 1 (actions détenues par les Communes), conformément au prescrit de l'article 18 des statuts.

S'agissant des sous-points AG EXT.23-02 Aa, Ab, Ba, Bb relatifs à la réorganisation de l'actionnariat des secteurs du CHUPMB, la composition de l'Assemblée générale sera établie conformément à l'article 18, § 3 des statuts, tout d'abord au niveau du Secteur A, ensuite au niveau du Secteur B.

S'agissant des autres points de l'ordre du jour, la composition de l'Assemblée sera établie conformément à l'article 18, § 2 des statuts, pour l'Intercommunale dans sa globalité.

Ces faits étant vérifiés et reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci constate qu'elle est valablement constituée conformément au Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>AG EXT.23-01</b> | <b>Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.</b> |
|---------------------|---|

- L'Assemblée générale extraordinaire approuve le procès-verbal de la séance du 22 décembre 2022.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
89.363 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

*Art 24 § 2. Les décisions de l'Assemblée générale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des titulaires des actions relevant de l'indice 1 (statuts).*

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>AG EXT.23-02</b> | <b>Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.</b> |
|---------------------|---|

Secteur A

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Secteur B

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Elise CORNEZ.

L'implémentation de la logique sectorielle au sein du CHUPMB implique également une réorganisation de l'actionnariat de ses 4 secteurs.

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



Dans ce contexte, les actionnaires du secteur A du CHUPMB, hors Mons et Frameries qui sont les actionnaires communaux fondateurs de l'Intercommunale, ont été invités à opérer un choix entre la sortie définitive du capital du CHUPMB par remboursement du capital libéré ou l'affectation de leurs actions au secteur B du CHUPMB.

Lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022, un ensemble de mouvements a été acté au niveau de l'actionariat de l'Intercommunale.

Deux actionnaires du CHUPMB, à savoir la Commune de Quaregnon et l'Université Libre de Bruxelles, n'avaient pas délibéré dans les temps pour que cette AGE puisse acter leurs décisions.

C'est désormais chose faite. La Commune de Quaregnon et l'ULB ont, tous deux, décidé de démissionner du secteur A pour souscrire au secteur B pour le même nombre d'actions.

→ L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur A) approuve :

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

Quorum Secteur A (59.001):

39.701 voix « POUR »  
5.886 « ABSTENTIONS »  
13.415 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice A1 (communal) (57.001):

37.701 voix « POUR »  
5.886 « ABSTENTIONS »  
13.415 voix « CONTRE »

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Quorum Secteur A (59.001):

39.701 voix « POUR »  
5.886 « ABSTENTIONS »  
13.415 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice A1 (communal) (57.001):

37.701 voix « POUR »  
5.886 « ABSTENTIONS »  
13.415 voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



→ L'Assemblée générale extraordinaire (Secteur B) approuve :

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

Quorum Secteur B (769.126):

557.587 voix « POUR »  
82.698 « ABSTENTIONS »  
128.841 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice B1 (communal) (547.656):

362.225 voix « POUR »  
56.591 « ABSTENTIONS »  
128.841 voix « CONTRE »

AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

Quorum Secteur B (769.126):

557.587 voix « POUR »  
82.698 « ABSTENTIONS »  
128.841 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice B1 (communal) (547.656):

362.225 voix « POUR »  
56.591 « ABSTENTIONS »  
128.841 voix « CONTRE »

*Art 24 § 2. Les décisions de l'Assemblée générale ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées, la majorité des voix des titulaires des actions relevant de l'indice 1.*

*Par dérogation à l'alinéa précédent, les décisions de l'Assemblée générale relatives exclusivement à un secteur déterminé ne sont prises valablement que si elles ont obtenu, outre la majorité des voix exprimées au niveau de la classe d'actions sectorielle concernée, la majorité des voix des titulaires des actions de la même classe sectorielle relevant de l'indice 1. (Statuts)*

**AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.**

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Elise CORNEZ, lequel est annexé au présent procès-verbal et considéré comme faisant partie intégrante de celui-ci.

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



Les modifications statutaires proposées par le Conseil d'administration du 15 février 2023 à l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2023 portent sur :

- la suppression de toutes les références à l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges suite à sa démission de l'intercommunale, actée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB du 22 décembre 2022 (Art. 26, 28) ;
- la réattribution des deux postes d'administrateurs de l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges, revenant à des actionnaires non-communaux, l'un au CPAS de Mons, l'autre à la Province de Hainaut (Art. 26) ;

| STATUTS EN VIGUEUR  | MODIFICATIONS PROPOSEES  |
|---|--|
| <p>Art. 26 §2. La majorité des administrateurs doit toujours être issue des actionnaires communaux. Les actionnaires communaux disposent de 13 mandats d'administrateurs(trices).</p> <p>Les actionnaires non-communaux énumérés ci-après disposent, pour leur part, d'un nombre de mandats comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) de Mons : 1</li> <li>- Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges : 2</li> <li>- U MONS : 1</li> <li>- Université Libre de Bruxelles : 1</li> </ul> | <p>Art. 26 §2. La majorité des administrateurs doit toujours être issue des actionnaires communaux. Les actionnaires communaux disposent de 13 mandats d'administrateurs(trices).</p> <p>Les actionnaires non-communaux énumérés ci-après disposent, pour leur part, d'un nombre de mandats comme suit:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) de Mons : <b>1 2</b></li> <li><del>— Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges : 2</del></li> <li>- U MONS : 1</li> <li>- Université Libre de Bruxelles : 1</li> <li>- <b>La Province de Hainaut : 1</b></li> </ul> |
| <p>Art. 28 §3. Les représentants de l'Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges sont choisis parmi les médecins en activité au Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré.</p>  | <p><del>Art. 28 §3. Les représentants de l'Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges sont choisis parmi les médecins en activité au Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré.</del></p>  |

→ L'Assemblée générale extraordinaire approuve les modifications des statuts de l'Intercommunale CHUPMB, actée devant Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
 89.363 « ABSTENTIONS »  
 142.256 voix « CONTRE »

#### Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général





Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

*Art 24 §4. Une modification statutaire ne pourra être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégué(e)s présent(e)s à l'Assemblée générale, en ce compris la majorité des deux tiers des voix exprimées par les délégué(e)s des titulaires des actions relevant de l'indice 1 (statuts)*

**AG EXT.23-04      Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.**

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

La présente résolution est constatée par acte authentique du Notaire Elise CORNEZ, lequel est annexé au présent procès-verbal et considéré comme faisant partie intégrante de celui-ci.

Devant Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons, l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB du 12 avril 2023 s'est exprimée sur la modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB et sur la réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

- L'Assemblée générale extraordinaire approuve la coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB et donne pouvoir d'y procéder à Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
89.363 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



**AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.**

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

L'ULB a désigné par courrier du 12 décembre 2022, Monsieur Jean-Michel HOUARDY en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD, en qualité d'administrateur du CHUPMB représentant l'ULB.

Le Conseil d'administration du CHUPMB, en sa séance du 22 décembre 2022, a approuvé cette désignation.

- L'Assemblée générale ordinaire désigne Monsieur Jean-Michel HOUARDY en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD, en qualité d'administrateur du CHUPMB représentant l'ULB, à dater du 22/12/2022.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
89.363 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

**AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.**

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve la fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 22/12/2022.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
89.363 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

**Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00**

**Ville de Mons :** Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine :** Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries :** Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise :** Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon :** Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain :** Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons :** Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut :** Angélique MEURANT, **Ethias :** Marcel PETRY, **ULB :** Jean-Michel HOUARDY, **U-Mons :** Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

**AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des Médecins de l'Hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.**

Monsieur le Président Samy KAYEMBE présente le point.

- L'Assemblée générale ordinaire approuve la fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des Médecins de l'Hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

Quorum global :

601.183 voix « POUR »  
89.363 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

Dont, Quorum d'indice 1 (communal) :

399.928 voix « POUR »  
62.477 « ABSTENTIONS »  
142.256 voix « CONTRE »

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 18h45.

Le présent procès-verbal figure de la page AGE-2023/01 à la page AGE-2023/20.

**Stéphane OLIVIER**  
Directeur Général

**Samy KAYEMBE**  
Président

Procès-verbal de la séance du 14 avril 2023 à 18h00

**Ville de Mons** : Samy KAYEMBE (Président du Conseil d'administration), Marc BARVAIS, Florent DUFRANE, Brahim OSIYER, **Commune de Colfontaine** : Didier GOLINVEAU, Giuseppe LIVOLSI, Giuseppe SCINTA, **Commune de Frameries** : Giancarlo BATTELLO, Jean-Marc DUPONT, **Commune de Jurbise** : Christa DECOSTER, Brigitte DESMET-CULQUIN, **Commune de Quaregnon** : Alain TORREKENS, **Ville de Saint-Ghislain** : Fabrice FOURMANOIT, **CPAS de Mons** : Eric GHILAIN, Marie MEUNIER, **Province de Hainaut** : Angélique MEURANT, **Ethias** : Marcel PETRY, **ULB** : Jean-Michel HOUGARDY, **U-Mons** : Philippe DUBOIS

Stéphane OLIVIER, Directeur général



15393

Numéro de repertoire :

**"CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE"**

Société coopérative

à 7000 Mons, Boulevard Président Kennedy 2

Numéro d'entreprise : BE 0440.868.364

**MODIFICATION AUX STATUTS**

L'AN DEUX MILLE VINGT-TROIS

Le douze avril.

Devant Nous, Maître Elise CORNEZ, notaire à la résidence de Mons (premier canton), exerçant sa fonction dans la société "Antoine HAMAIDE et Elise CORNEZ, Notaires associés SRL", ayant son siège à 7000 Mons, Rue des Telliers 4.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société Coopérative « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de MONS-BORINAGE », ayant son siège social à 7000 Mons, Boulevard Président Kennedy numéro 2, immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0440.868.364 RPM Mons et assujettie à la taxe sur la valeur ajoutée sous le numéro BE0440.868.364.

Société constituée sous la dénomination « CENTRE HOSPITALIER DE MONS », suivant acte reçu par le Notaire Franz VILAIN, à Frameries, le 31 janvier 1990, publié aux Annexes du Moniteur belge le 9 juin 1990, sous le numéro 19900609/440.

Les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le Notaire Elise CORNEZ, Notaire associée à Mons, le 22 décembre 2022, publié aux Annexes du Moniteur belge le 13 janvier 2023 sous la référence 23006631.

**BUREAU**

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Samy KAYEMBE, Président du Conseil d'Administration, à 18 heures 15 minutes, conformément à l'article 21 des statuts.

Le président désigne comme secrétaire, Monsieur Stéphane OLIVIER, Directeur Général du CHUPM - B et Secrétaire du Conseil d'administration.

L'assemblée désigne comme scrutateurs, Madame Ouali Mélanie et le

Professeur Jean Ducebu.

**COMPOSITION**

Les comparants reconnaissent avoir été valablement convoqués.

*premier juillet*  
*[Handwritten signatures and initials]*



Numéro de repertoire :

Sont présents ou représentés, les actionnaires suivants, mentionnés dans la feuille de présence ci – annexée, et représentant, dans les actions portant les indices 1 et 2 d'une part et dans les actions portant l'indice 3 d'autre part, plus de la moitié des actions dans ces deux groupes (deux tiers s'il s'agit de délibérer sur une modification des statuts) et un cinquième des actions portant l'indice 1 (actions détenues par les communes), conformément au prescrit de l'article 18 des statuts.

S'agissant du premier point de l'ordre du jour, la composition de l'assemblée générale sera établie conformément à l'article 18, § 3 des statuts, tout d'abord au niveau du Secteur A, ensuite au niveau du Secteur B.

S'agissant des autres points de l'ordre du jour, la composition de l'assemblée sera établie conformément à l'article 18, § 2 des statuts.

| NOM de l'actionnaire          | Nombre d'actions (et classe d'action) |               |                |              |          |
|-------------------------------|---------------------------------------|---------------|----------------|--------------|----------|
|                               | SECTEUR :                             | A             | B              | C            | D        |
| Ville de Mons                 |                                       | 50.000 (A1P)  | 480.224 (B1P)  | 1 (C1P)      | 1 (D1P)  |
| Commune de Frameries          |                                       | 7.000 (A1P)   | 67.231 (B1P)   | 1 (C1P)      | 1 (D1P)  |
| Ville de Saint – Ghislain     |                                       |               | 100 (B1)       |              |          |
| Commune de Colfontaine        |                                       |               | 100 (B1)       |              |          |
| Commune de Quévy              |                                       |               | 80 (B1)        |              |          |
| Commune de Quaregnon          |                                       | 1 (A1)        |                |              |          |
| Commune de Jurbise            |                                       |               | 1 (B1)         |              |          |
| C.P.A.S. de Mons              |                                       |               | 156.643 (B2P)  | 4.671 (C2P)  |          |
| Province de Hainaut           |                                       |               | 63.627(B2P)    |              |          |
| UMONS                         |                                       |               | 1.000 (B3)     |              |          |
| Université Libre de Bruxelles |                                       | 2.000 (A3)    |                |              |          |
| ETHIAS                        |                                       |               | 200 (B3)       |              |          |
| -----<br>-----                |                                       |               |                |              |          |
| <b>TOTAL PAR SECTEUR</b>      |                                       | <b>59.001</b> | <b>769.206</b> | <b>4.673</b> | <b>2</b> |

Les comparants sont plus amplement qualifiés in fine du présent acte.

Les quorums légaux et statutaires sont ici atteints et la présente assemblée peut dès lors délibérer.

Les résolutions ci – après sont telles et conformes que mentionnées à l'ordre du jour.

Monsieur le Président expose qu'en cas d'adoption des résolutions modifiant les statuts du CHU PMB, **celles – ci ne seront prises que sous la condition suspensive de leur approbation par l'autorité de tutelle.**

Après que Monsieur le Président ait exposé les raisons de la présente assemblée générale extraordinaire et suite à l'échange de vues qui a eu lieu, il est procédé comme suit au vote, résolution après résolution.

Le bureau déclare que les administrateurs ont bien été informés.

### DESIGNATION DES COMPARANTS

La liste des présences demeure ci – annexée.

La Ville de Mons est ici représentée par les délégués suivants : Messieurs BARVAIS Marc, DUFRANE Florent, KAYEMBE Songy et OSIYER Brachim

En vertu d'une délibération du conseil communal du 21 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

La Commune de Frameries est ici représentée par un de ses cinq délégués, à savoir : Monsieur BATTELLO Giovanni et Monsieur DUPONT Jean-Marc.

En vertu d'une délibération du conseil communal du 27 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

La Commune de Quaregnon est ici représentée par un de ses cinq délégués, à savoir : Monsieur TORREKENS Alain

Numéro de repertoire :

En vertu d'une délibération du conseil communal du 30 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**La Commune de Jurbise** est ici représentée par un de ses cinq délégués, à savoir : Madame DECOSTER Ghislaine et Madame DESMET-CULQUIN Brigitte

En vertu d'une délibération du conseil communal du 28 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**La Commune de Quévy** est ici représentée par un de ses cinq délégués, à savoir

En vertu d'une délibération du conseil communal du  
dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

n'est pas présente ni représentée.

**La Commune de Colfontaine** est ici représentée par un de ses cinq délégués, à savoir Monsieur GOLINVEAU Didier

En vertu d'une délibération du conseil communal du 28 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**La Ville de Saint-Ghislain** est ici représentée par Monsieur FOURMANNET Fabrice

En vertu d'une délibération du collège communal de la commune de Saint-Ghislain datée du 20 mars 2023.

Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**Le Centre Public d'Action Sociale (Mons)** est ici représenté par Madame MEUNIER Marie, née à Saint-Ghislain le 11 avril 1992, domiciliée à 7000 Mons, Rue des Arquebusiers numéro 19, Présidente, et Madame Frédérique MAHY

Numéro de repertoire :

agissant en vertu d'une délibération du Conseil de l'action sociale du 30 mars 2023, dont un extrait demeurera ci-annexé. *ainsi que par Monsieur GILLET Etc.*  
Laquelle se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**ETHIAS** est ici représentée par Monsieur Marcel PETRY

en vertu d'une procuration datée du 7 mars 2023 qui restera ci-annexée.  
Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**La Province de Hainaut** est ici représentée par *Madame MEURANT*

*Angélique*

En vertu d'une délibération du conseil provincial du Hainaut du 21 mars 2023 dont un extrait restera ci-annexé.  
Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**BELFIUS BANQUE BRUXELLES**

Pas présente ni représentée

**L'U-MONS** est ici représentée par Monsieur Philippe DUBOIS, Recteur de l'Université de Mons en vertu d'une procuration signée le 27 mars 2023 dont une copie restera ci-annexée.  
Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**L'ULB** est ici représentée par le Professeur Jean-Michel HOUARDY en vertu d'une procuration signée le 12 décembre 2022 dont une copie restera ci-annexée.  
Lequel se porte fort et promet ratification pour autant que de besoin.

**ABREVIATION**

Dans le présent acte, il est convenu d'utiliser l'abréviation suivante :

- pour l'Intercommunale - SC « Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage », (BCE : 0440.868.364) : CHUPMB.

**EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Président expose et requiert le Notaire soussigné d'acter :

- I. La présente assemblée a pour ordre du jour :
  1. AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

Secteur A



Numéro de repertoire :

AG EXT.22-13Af      *Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB*

AG EXT.22-13Ak      *Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB*

**Secteur B**

AG EXT.22-13Bf      *Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB*

AG EXT.22-13Bi      *Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB*

**2. AG EXT.23-03      Modification      des      statuts      de  
l'Intercommunale CHUPMB.**

- o      *Suppression de toutes les références à l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges suite à sa démission de l'intercommunale, actée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB du 22 décembre 2022*
- o      *Réattribution des deux postes d'administrateurs de l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges, revenant à des actionnaires non-communaux, l'un au CPAS de Mons, l'autre à la Province du Hainaut.*

**3. AG EXT.22-14      Coordination      des      statuts      de  
l'Intercommunale CHUPMB.**

**II. La présente assemblée a été régulièrement convoquée conformément aux statuts et au Code des Sociétés et des Associations.**

La présente assemblée est valablement représentée. Il est renvoyé ci-dessus à la liste des actionnaires présents ou représentés.

En outre, l'assemblée déclare avoir régulièrement convoqué l'ensemble des administrateurs de la société. De sorte que l'assemblée est par conséquent apte à délibérer et statuer sur son ordre du jour.

**III. Les quorums prévus à l'article 18§2 et §3 dernier alinéa étant atteints, l'assemblée est en droit de statuer valablement sur son ordre du jour.**

**CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLEE**

Numéro de repertoire :

Tout ce qui précède ayant été vérifié par le bureau, l'assemblée constate qu'elle est valablement constituée et apte à statuer sur son ordre du jour.

### DELIBERATIONS - RESOLUTIONS

L'assemblée aborde l'ordre du jour et, après avoir délibéré, adopte par votes distincts, les résolutions suivantes :

#### *Première résolution AG EXT.23-02 - Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.*

Conformément, d'une part, aux articles 8 (pour les actionnaires communaux) et 9 (pour les autres actionnaires) des statuts et de l'article 6:120 du Code des Sociétés et des Associations et, d'autre part, à l'article 6 des statuts et de l'article 6:106 du Code des Sociétés et des Associations, l'assemblée générale prend acte (i) du retrait ou de la démission des actionnaires suivants dans le secteur A moyennant remboursement de la valeur de leurs actions déterminée conformément aux articles 8 et 9 des statuts et (ii) de la souscription concomitante desdits actionnaires aux actions des secteurs suivants à concurrence du montant de leur remboursement :

- Le retrait de la Commune de Quaregnon du secteur A et la souscription identique dans le secteur B en vertu d'une délibération du Conseil Communal du 26 janvier 2023 dont un extrait conforme restera ci-annexé.
- La démission de l'Université Libre de Bruxelles (ULB) du secteur A et la souscription identique dans le secteur B en vertu d'un courrier daté du 8 février 2023 dont une copie restera ci-annexée.

Par voie de conséquence, sous la condition suspensive de son approbation par l'autorité de tutelle, comme précisé ci – dessus, l'Assemblée Générale décide que l'article 11 des statuts est modifié comme suit :

| <b>Article 11 - Capitaux propres constitués des apports des actionnaires</b>   | <b>Article 11 - Capitaux propres constitués des apports des actionnaires</b>  |
|--|---|
| § 1 <sup>er</sup> . Les capitaux propres disponibles sont fixés à 20.646.885,12 €, soit :<br>- Des apports souscrits à concurrence de 1.462.596,58 € pour le secteur A ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 19.068.395,94 € pour le secteur B ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 115.843,02 € pour le secteur C ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 49,58 € pour le secteur D. | § 1 <sup>er</sup> . Les capitaux propres disponibles sont fixés à 20.646.885,12 €, soit :<br>- Des apports souscrits à concurrence de 1.412.993,09 € pour le secteur A ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 19.117.999,43 € pour le secteur B ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 115.843,02 € pour le secteur C ;<br>- Des apports souscrits à concurrence de 49,58 € pour le |

Numéro de repertoire :

secteur D.

Toutefois, comme dit ci – avant, ces modifications statutaires sont proposées sous la condition suspensive de son approbation par l'autorité de tutelle.

Vote : Cette résolution, votée article par article, est adoptée :

- en ce qui concerne la démission des deux actionnaires du secteur A et la modification des statuts y afférente : par tous les actionnaires présents et représentés dudit secteur.
- en ce qui concerne la démission des deux actionnaires du secteur B et la modification des statuts y afférente : par tous les actionnaires présents et représentés dudit secteur.

### *Deuxième résolution – AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.*

L'assemblée décide d'acter ce qui suit :

- o *la suppression de toutes les références à l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges suite à sa démission de l'intercommunale, actée lors de l'Assemblée générale extraordinaire du CHUPMB du 22 décembre 2022*
- o *la réattribution des deux postes d'administrateurs de l'Association des médecins de l'hôpital Saint-Georges, revenant à des actionnaires non-communaux, l'un au CPAS de Mons, l'autre à la Province du Hainaut.*

De ce fait, l'assemblée décide de modifier les articles 26 et 28 des statuts comme suit :

| STATUTS EN VIGUEUR  | MODIFICATIONS PROPOSEES   |
|---|---|
| Art. 26 §2. La majorité des administrateurs doit toujours être issue des actionnaires communaux. Les actionnaires communaux disposent de 13 mandats d'administrateurs(trices).<br><br>Les actionnaires non-communaux énumérés ci-après disposent, pour leur part, d'un nombre de mandats comme suit : | Art. 26 §2. La majorité des administrateurs doit toujours être issue des actionnaires communaux. Les actionnaires communaux disposent de 13 mandats d'administrateurs(trices).<br><br>Les actionnaires non-communaux énumérés ci-après disposent, pour leur part, d'un nombre de mandats comme suit : |

Numéro de repertoire :

|   |   |
|---|---|
| - Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) de Mons : 1<br>- Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges : 2<br>- U MONS : 1<br>- Université Libre de Bruxelles : 1           | - Centre public d'action sociale (C.P.A.S.) de Mons : 4 2<br><del>Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges : 2</del><br>- U MONS : 1<br>- Université Libre de Bruxelles : 1<br>- <b>La Province de Hainaut : 1</b> |
| Art. 28 §3. Les représentants de l'Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges sont choisis parmi les médecins en activité au Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré. | <del>Art. 28 §3. Les représentants de l'Association des médecins de l'Hôpital Saint-Georges sont choisis parmi les médecins en activité au Centre Hospitalier Universitaire Ambroise Paré.</del>                              |

Toutefois, comme dit ci – avant, ces modifications statutaires sont proposées sous la condition suspensive de son approbation par l'autorité de tutelle.

Vote : Cette résolution, votée article par article, est adoptée par tous les actionnaires présents et représentés de l'intercommunale CHUPMB.

*Troisième résolution – AG EXT.22-14 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.*

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément aux décisions précédentes, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Vote : Cette résolution, votée article par article, est adoptée par tous les actionnaires présents et représentés de l'intercommunale CHUPMB.

#### ETAT CIVIL – CERTIFICAT D'IDENTITE

Le Notaire soussigné certifie au vu des pièces officielles requises par la loi, notamment la carte d'identité l'exactitude des indications d'état civil : domicile, noms, prénoms, lieux et dates de naissances pour les comparants, et de la raison sociale portés ci-dessus, ainsi que la comparution et représentation des parties pour les personnes morales.

#### CLOTURE

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'ensemble des actionnaires présents ou représentés déclarent confirmer leur accord sur l'ordre du jour et les différentes résolutions de la présente assemblée et la séance est levée à 19 heures.

*Microm et autres parties*

*3 lignes et 15 mots sont nuls.*

*(Handwritten notes and scribbles on the left margin)*

Numéro de repertoire :

De tout quoi le Notaire soussigné a dressé le présent procès-verbal.

**POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE**

**DONT PROCES - VERBAL**

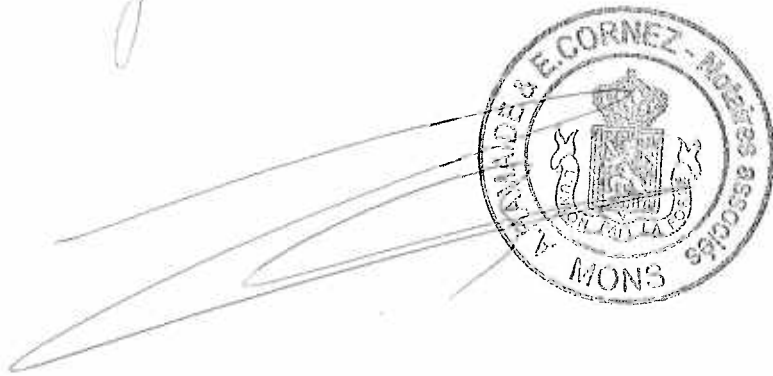
A 7000 Mons, Boulevard Président Kennedy 2

Date et lieu que dessus, et après lecture commentée, intégrale en ce qui concerne les parties de l'acte visées à cet égard par la loi, et partiellement des autres dispositions, les membres du bureau et les actionnaires qui en ont exprimé le désir ont signé avec Nous, Notaire.

*(Large area containing multiple handwritten signatures and scribbles)*

POUR EXPÉDITION CONFORME

*del. Vice sans relation  
d'enregistrement conformément à la tolérance  
en vigueur.*





M. Samy Kayembe, Président  
Centre Hospitalier Universitaire et  
Psychiatrique de Mons-Borinage  
Boulevard Kennedy, 2  
7000 Mons

Bruxelles, le 8 février 2023

Monsieur le Président,

Par la présente, nous vous faisons part de la décision de l'Université libre de Bruxelles quant aux alternatives proposées dans le cadre de la réorganisation de l'actionnariat de la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

Considérant la scission partielle de la CHUPMB avec constitution d'une nouvelle association qui hébergera son Secteur A « CHU Ambroise Paré » ;

Considérant que ce Secteur A « CHU Ambroise Paré » sortira du giron de la CHUPMB ;

Considérant que l'ULB détient 2.000 actions du Secteur A de la CHUPMB libérées à hauteur de 30.986,69 euros ;

Considérant qu'il est proposé aux actionnaires du Secteur A de la CHUPMB, soit de rester membre de l'Intercommunale en optant pour un échange d'actions entre le Secteur A et le Secteur B, soit de démissionner de l'Intercommunale ;

Considérant que le Secteur B de la CHUPMB couvre des activités psychiatriques et de santé mentale et plus particulièrement la gestion et l'exploitation du Centre Hospitalier Psychiatrique « Le Chêne aux Haies » ;

Tout en souhaitant pouvoir explicitement réévaluer sa position à la fin du premier semestre de l'année 2023, l'Université libre de Bruxelles décide :

- De rester membre de l'Intercommunale ;
- De se retirer du Secteur A, dans lequel l'ULB détient 2.000 actions ;
- De procéder à une souscription identique dans le Secteur B ;
- De transmettre la présente décision à la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Annemie Schaus,

  
Rectrice

  
Pierre Gurdjian,

Président du conseil d'administration





## Extrait du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

En séance du 26 janvier 2023

PRESENTS : Messieurs, Mesdames,

*Le Président : Damien JENART, Bourgmestre;*

*Les Echevins : Blaise HISMANS, Véronique BONJEAN, Olivier HARMEGNIES, Christelle DEMOUSTIEZ, Calogero FORTUNATO ;*

*Le Président du CPAS (voix consultative): François-Michel VRAY;*

*Les Conseillers : Jean-Pierre LEPINE, Salvatore LIGAS, Elena MILLITARI, Florence DELWARTE, Alain TORREKENS, Gengiz TASKIN, Antonietta CARLUCCI, Jacques CHAMELOT, Laura PANUNZIO, Maria-Anna DI MARCO, Giovanni MUNAFO, Claude BAIL, Ludovic FOUBERT, Nilda KABAKGI, Pascoal TSARTZIDIS, Luella LONGBILE, Daniel BARBIEUX, Nicolas POMILIO, Sébastien CAILLEAUX.*

*La Secrétaire: Michela MURA, Directrice-générale Justine THIBEAU, Directrice générale f.f.*

**OBJET : Point n°1 - Accueil - Secrétariat - SECRETARIAT - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE - RÉORGANISATION DE L'ACTIONNARIAT**

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Considérant l'affiliation de la commune à la Société Coopérative Intercommunale

Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage (SCI CHUPMB);

Considérant que par courrier daté du 14 octobre 2022, la SCI CHUPMB nous informe qu'elle est en pleine mutation;

Considérant que dans les prochains mois, le CHU Ambroisé Paré et les hôpitaux du Pôle Hospitalier Joliment fusionneront au sein de l'ASBL HELORA, et que par

conséquent, le CHU Ambroisé Paré sortira du giron du CHUPMB;

Considérant qu'actuellement structuré en trois secteurs d'activités, le CHUPMB va se scinder comme suit:

- Secteur A: Centre Hospitalier Universitaire Ambroisé Paré;
- Secteur B: Centre Hospitalier Psychiatrique Le Chêne aux Haies;
- Secteur C: Pôle non-hospitalier incluant les crèches, les maisons de repos, les services de soins à domicile et téléassistance.

Considérant qu'il est proposé aux actionnaires du Secteur A du CHUPMB de rester membre de l'Intercommunale en optant pour un échange d'actions entre le capital A et le capital B.

Considérant que l'Administration communale de Quaregnon dispose d'1 action du Secteur A du CHUPMB libérée à hauteur de 24,79 euros

Considérant qu'il est également possible d'acter notre démission du CHUPMB par annulation de l'action et le remboursement du montant du capital libéré y correspondant de 24,79 euros;

Considérant que le Collège communal, en sa séance du 03 novembre 2022, a marqué son accord de principe sur l'échange de l'action du Secteur A contre une action du Secteur B, à savoir:

- retrait du Secteur A dans lequel la commune détient 1 action;
- souscription au Secteur B pour le même nombre d'action.

DECIDE :

*Par 20 voix POUR*

**Article 1:** de marquer son accord sur le retrait de la commune de Quaregnon du secteur A de l'intercommunale CHUPMB, dans lequel elle détenait une action d'une valeur de souscription de 24,79 €.

**Article 2:** de souscrire au secteur B de l'intercommunale CHUPMB, pour une action de la même valeur.

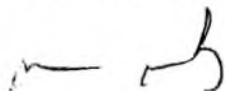
**Article 3:** de transmettre la présente délibération à l'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) Justine THIBEAU.

La Directrice générale,



Michela Mura


Fait à Quaregnon, le 07/01/23  
Pour expédition conforme :



Le Président,

(s) Damien JENART.

Le Bourgmestre,



Damien Jenart

**Le Conseil communal**  
■ **Extrait de Procès-verbal**

**Conseil communal du 21 mars 2023**

**Présents :**

Monsieur Nicolas MARTIN, Bourgmestre - Président;  
Madame Catherine HOUDART, 1ère échevine;  
Madame Charlotte DE JAER, 2ème échevine;  
Monsieur Achille SAKAS, 3ème échevin;  
Monsieur Maxime POURTOIS, 4ème échevin;  
Madame Mélanie OUALI, 5ème échevine;  
Monsieur Stéphane BERNARD, 6ème échevin;  
Madame Catherine MARNEFFE, 7ème échevine;  
Madame Marie MEUNIER, Présidente du CPAS;  
Monsieur Emmanuel TONDREAU, Monsieur François COLLETTE, Monsieur Marc DARVILLE, Monsieur Jean-Paul DEPLUS, Monsieur Marc BARVAIS, Madame Françoise COLINIA, Madame Savine MOUCHERON, Madame Khadija NAHIME, Madame Danièle BRICHAUX, Monsieur Hervé JACQUEMIN, Madame Sandrine JOB, Monsieur Georges-Louis BOUCHEZ, Monsieur John BEUGNIES, Monsieur Samy KAYEMBE KALUNGA, Monsieur Cédric MELIS, Monsieur Florent DUFRANE, Monsieur Yves ANDRE, Madame Colette WUILBAUT- VAN HOORDE, Madame Opaline MEUNIER, Monsieur Brahim OSIYER, Monsieur Alexandre TODISCO, Monsieur Samuël QUIEVY, Monsieur Fabio RICCOBENE, Monsieur Vincent CREPIN, Monsieur Mathieu VELTRI, Monsieur Guillaume SOUPART, Monsieur Michaël Christopher MASSAKI MBAKI, Madame Lucia GIUNTA, Monsieur Julien DELPLANQUE, Monsieur Jean-Luc BAUVOIS, Madame Estelle HEYTERS-CAUDRON, Monsieur Baptiste COPPENS, Conseillers;  
Madame Cécile BRULARD, Directrice générale;

**Excusés :**

Monsieur Elio DI RUPO, Monsieur Bruno ROSSI, Madame Cécile BLONDEAU, Conseillers;

**Absent :**

Monsieur John JOOS, Conseiller;

**Objet :** CHUPMB - Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2023  
**Service :** Service de Gestion Financière : Comptabilité  
**Référence :** SGF\_COMPTA/2023-8315

Le Conseil communal,  
Délibérant en séance publique,  
Considérant l'affiliation de la Ville au Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage;

Considérant les dispositions du Code de la Démocratie locale et de la décentralisation;

Vu le Décret du Gouvernement Wallon du 26.04.2012;

Vu la correspondance du 22 février 2023 par laquelle la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage informe l'Administration qu'une Assemblée Générale extraordinaire aura lieu le mercredi 12 avril 2023 à 18h00, en présentiel en salle Leburton, Boulevard Kennedy 2 à Mons, concernant l'ordre du jour ci-après :

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.
2. AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

**Secteur A**

3. AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.
4. AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

**Secteur B**

5. AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.
6. AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

**Le Conseil communal**

■ **Extrait de Procès-verbal**

7. AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
8. AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
9. AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.
10. AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.
11. AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

Considérant que la Ville doit être représentée à l'Assemblée Générale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil Communal;

Vu la délibération du Conseil Communal du 28 mai 2019 désignant ses représentants aux Assemblées Générales du CHUPMB;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Ville à l'Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le mercredi 12 avril 2023 à 18h00, en présentiel en salle Leburton, Boulevard Kennedy 2 à Mons ;

Que le Conseil Communal doit se prononcer sur les points 1 à 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire.

Le Président de séance invite les membres du Conseil communal à passer au vote qui donne le résultat suivant:

PS : Pour

ECOLO : Pour

PTB : Abstention

LES ENGAGÉS : Pour

MONS EN MIEUX : Contre

Sur la proposition du Collège Communal, le Conseil Communal décide :

Par 27 voix pour, 11 voix contre et 3 abstentions,

**ARTICLE 1** : D'approuver les points 1 à 11 de l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire, à savoir:

**Assemblée Générale Extraordinaire :**

1. AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

2. AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

**Secteur A**

3. AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

4. AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

**Secteur B**

5. AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

6. AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

7. AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

8. AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

9. AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur

- représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.

10. AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

**Le Conseil communal**

■ **Extrait de Procès-verbal**

11. AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

**ARTICLE 2 :** De charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal;

**ARTICLE 3 :** De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Copie de la présente délibération sera transmise :

- Au CHUP Mons-Borinage;
- Aux délégués de la Ville;
- A Mr. Le Bourgmestre;
- Au service des Archives

**Par le Conseil communal :**

La Directrice générale,

(s) Cécile BRULARD

Le Bourgmestre - Président,


(s) Nicolas MARTIN

**Pour extrait certifié conforme, le 03/04/2023**

Par délégation de la Directrice Générale,  
Le Chef de Division,

  
Arnaud WUILLOT

Pour le Bourgmestre Nicolas MARTIN,  
L'Echevine des Finances,  
des Sports et des Associations



Mélanie OUALI

PROVINCE DE HAINAUT  
ARRONDISSEMENT DE  
MONS

COMMUNE  
DE  
**FRAMERIES**

## EXTRAIT

DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 27 MARS 2023.

**Présents :** M. J-M.DUPONT, Bourgmestre-Président ;  
MM F.van HOUT, D.DRAUX, A. MALOU, I.URBAIN, B.  
CROMBEZ , Echevins ;  
M. J. DONFUT, Président du CPAS ;  
MM. G. STIEVENART, P. DEBAISIEUX, , F.URBAIN,  
D.CICCONE, G. FONCK, M. DISABATO,  
F.DESPRETZ, C. DUFRASNE, M. DELIGNE, J.  
DUFRANE, S. DIEU, G. CACCIAPAGLIA, A. MAHY, M.  
HOGNE, J. SOTTEAU, G. BATTELLO, A.  
GRIGOREAN, S. LELEUX, D. BUTERA, D.  
GROUSELLE Conseillers Communaux ;  
Me. V. FERREIRA RODRIGUES, Directrice Générale.

Réf. : ADMGEN/20230327-1

**Objet :** CHUPMB - Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2023

LE CONSEIL COMMUNAL,

Réuni en séance publique,

Vu le Décret du 19 juillet 2006 modifiant le Livre V de la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et relatif aux modes de coopérations entre communes ;

Vu le décret du 26 avril 2012 modifiant certaines dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et plus particulièrement les articles L 1523-11 et L 1523-14 ;

Considérant l'affiliation de la Commune de Frameries à l'Intercommunale CHUPMB ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'Assemblée Générale extraordinaire du 12 avril 2023 par mail du 21 février ;

Considérant que la Commune doit, désormais, être représentée à l'Assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre Commune à l'Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale CHUPMB du 12 avril 23;

Considérant que le Conseil doit, dès lors, se prononcer sur tous les points de l'ordre du jour et pour lesquels il dispose de la documentation requise, à savoir :

AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.  
Secteur A

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Secteur B

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.

AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Bousu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.;

Sur proposition du Collège Communal,

**D E C I D E :**

**PAR 15 VOTES « POUR » (PS – MR – PTB) et 7 ABSTENTIONS  
(BE FRAMERIES)**

**Article 1 :**

D'approuver tous les points mis à l'ordre du jour, à savoir :

AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.  
Secteur A

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Secteur B

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du

CHUPMB.

AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.

AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

**Article 2 :**

De charger ses délégués de rapporter à ladite Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein du Conseil en date du 27 mars 2023

**Article 3 :**

De charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

**Article 4 :**

D'adresser copie de la présente délibération à l'intercommunale CHUPMB.

En séance, date que dessus.

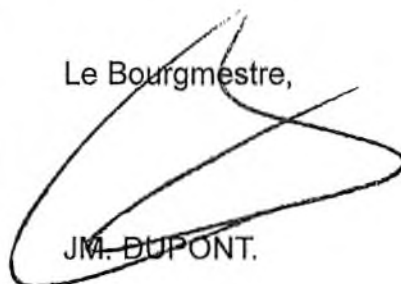
Par le Conseil:  
La Directrice Générale,



V. FERREIRA RODRIGUES.



Le Bourgmestre,



JM. DUPONT.





## Extrait du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

En séance du 30 mars 2023

PRESENTS : Messieurs, Mesdames,

*Le Président : Damien JENART, Bourgmestre;*

*Les Echevins : Blaise-HISMANS, Véronique BONJEAN, Olivier HARMEGNIES, Christelle DEMOUSTIEZ, Calogero FORTUNATO ;*

*Le Président du CPAS (voix consultative): François-Michel VRAY;*

*Les Conseillers : Jean-Pierre LEPINE, Salvatore LIGAS, Elena MILLITARI, Florence-DELWARTE, Alain TORREKENS, Cengiz TASKIN, Antonietta CARLUCCI, Jacques CHAMELOT, Laura-PANUNZIO, Maria-Anna DI MARCO, Giovanni MUNAFO, Claude BAIL, Ludovic FOUBERT, Nida-KABAKCI, Paseali-TSARTZIDIS, Lucille LONOBILE, Daniel BARBIEUX, Nicolas POMILIO, Sébastien CAILLEAUX.*

*La Secrétaire: Michela MURA, Directrice générale.*

**OBJET : Point n°4 - Accueil - Secrétariat - SECRETARIAT - SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE - POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023 - APPROBATION**

Le Conseil Communal, siégeant en séance publique

Considérant l'affiliation de la commune à la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage ;

Vu les dispositions du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu la délibération du Conseil communal du 26 février 2019 désignant les représentants de notre entité au sein de ladite Intercommunale ;

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur l'approbation des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le 12 avril 2023;

Attendu que lorsque le Conseil communal délibère sur les points à l'ordre du jour de l'Assemblée générale d'une Intercommunale, les délégués rapportent la proportion des votes intervenus sur chaque point à l'ordre du jour ;

Attendu que, dans ce cas, la présence d'un seul délégué suffit pour exprimer la totalité des voix de la commune à l'Assemblée générale ;

Attendu, a contrario, qu'à défaut de délibération du Conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à la commune ;

Attendu que le Conseil communal vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour; Attendu que chacun des Conseillers communaux peut exiger le vote séparé d'un ou de plusieurs points qu'il désigne;

Attendu que dans ce cas, le vote de l'ensemble des points ne peut intervenir qu'après le vote sur le ou les points ainsi désignés et il porte sur les points dont aucun conseiller communal n'a demandé le vote séparé.

DECIDE :

### **ART. 1:**

De prendre acte du fait qu'il n'est demandé par aucun Conseiller communal qu'il soit voté séparément sur un des points inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire du 12 avril 2023 transmis par la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

### **ART. 2:** D'approuver:

A l'unanimité des membres présents;

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.
2. Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.
3. Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
4. Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
5. Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'Administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.
6. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.
7. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

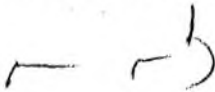
**ART. 3:** de transmettre la présente délibération au siège de la société précitée.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL :

La Secrétaire,

(s) Michela MURA.

La Directrice générale,



Michela Mura



Le Président,

(s) Damien JENART.

Le Bourgmestre,



Damien Jenart



PROVINCE DE HAINAUT.

Extrait du registre aux délibérations  
du

ARRONDISSEMENT DE MONS.

Conseil Communal de 7050 JURBISE.

COMMUNE DE JURBISE.

SEANCE DU 28 MARS 2023

**Présents :**

Mme Caroline NELIS, **Présidente;**

Mme Jacqueline GALANT, **Bourgmestre;**

Mme Brigitte DESMET-CULQUIN, Mme Mireille D'HAESE-LEURIDANT, Mme Stéphanie HOTTON-VANDERBECQ, M. Jonathan PELERIEAU, M. Frédéric DANNEAU, **Échevins;**

Mme Pascale MAUROY-MOULIN-STALPART, Mme Manuella

SENECAUT, M. Guy CAULIER, Mme Francine ROBETTE-

DELPUTTE, M. Joël DELHAYE, M. Vincent DESSILLY, Mme Christa

DECOSTER, M. Christophe LEURIDENT, M. Pierre WAYEMBERGH,

Mme Christelle LEDOUX-BOUCHEREAU, M. Eric AUQUIERE, Mme

Caroline MORCLETTE, **Conseillers;**

M. Vincent CHANOINE, **Président du CPAS;**

M. Stéphane GILLARD, **Directeur général;**

**Excusé :**

M. Emmanuel EGELS, **Conseiller;**

**OBJET : Assemblée générale extraordinaire de l'Intercommunale "CHUPMB" en date du 12-04-2023 : Ordre du jour - Approbation.**

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le décret du 19 juillet 2006 modifiant le livre V de la première partie du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et relatif aux modes de coopération entre Communes ;

Vu l'article 1523-11 du livre V, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment les articles L1122-31 et L 1122-34 § 2 ;

Considérant que la Commune de Jurbise est affiliée à l'Intercommunale "CHUPMB" ;

Considérant que la Commune de Jurbise doit être représentée à l'assemblée générale de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la

proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Considérant qu'il convient de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant notre commune aux assemblées générales ordinaires de l'Intercommunale "CHUPMB" du 12-04-2023 ;

Considérant que l'Assemblée générale ne peut valablement délibérer que si la majorité du capital souscrit est représentée, un des cinq délégués devant obligatoirement être présent afin que la délibération du Conseil Communal puisse être prise en considération ;

Considérant qu'il convient donc de soumettre au suffrage du Conseil Communal les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale de l'Intercommunale "CHUPMB", à savoir :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022 ;
2. Réorganisation de l'actionnariat de l'intercommunale CHUPMB ;
3. Modification des statuts de l'intercommunale CHUPMB ;
4. Coordination des statuts de l'intercommunale CHUPMB ;
5. Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22 décembre 2022 ;
6. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022 ;
7. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDENBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022;

À l'unanimité,

**Décide :**

**Art. 1er :** D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022 ;
2. Réorganisation de l'actionnariat de l'intercommunale CHUPMB ;
3. Modification des statuts de l'intercommunale CHUPMB ;
4. Coordination des statuts de l'intercommunale CHUPMB ;
5. Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22 décembre 2022 ;
6. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu

de l'intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022 ;

7. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDENBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022.

Art.2 : De charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal et de charger le Collège Communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Art.3 : Copie de la présente délibération sera transmise à l'Intercommunale "CHUPMB", sise Boulevard Kennedy, 2 à 7000 Mons.

PAR LE CONSEIL,

Le Directeur général,

(sé) Stéphane GILLARD.

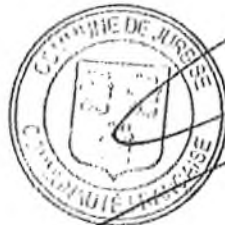
La Présidente,

(sé) Caroline NELIS.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Directeur général,  
Stéphane GILLARD.

La Bourgmestre,  
Jacqueline GALANT.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAL DE COLFONTAINE**Séance publique du 28 mars 2023 Point n°6

**Présents :** MM. Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Abdellatif SOUMMAR, Lionel PISTONE, Olivier HERMAND, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Giuseppina NINFA, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO, Christophe ANASTAZE, Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI, Grazia MALERBA, Michaël CHEVALIER, Dalila GALLEZ, Fanny GODART

Sylvie MURATORE, Présidente du CPAS

Pascal RETIF, Directeur général

**Absent(e)(s) :** -

---

**OBJET :** Assemblée Générale extraordinaire Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons Borinage du 12 avril 2023

---

**LE CONSEIL COMMUNAL,**

Vu le Livre V de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et relatif aux modes de coopérations entre communes ;  
Considérant l'affiliation de la Commune de Colfontaine au Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage ;  
Considérant que la Commune de Colfontaine doit être représentée à l'Assemblée Générale extraordinaire de l'Intercommunale par 5 délégués, désignés à la proportionnelle, 3 au moins représentant la majorité du Conseil communal ;  
Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces 5 délégués représentant la Commune de Colfontaine à l'Assemblée extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage du 12 avril 2023 ;  
Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale extraordinaire adressé par le Centre Hospitalier Universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage ;  
Considérant que les délégués rapportent à l'Assemblée Générale, la proportion des votes intervenus au sein de leur conseil et qu'à défaut de délibération du conseil communal, chaque délégué dispose d'un droit de vote correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente ;  
Considérant toutefois qu'en ce qui concerne l'approbation des comptes, le vote de la décharge aux Administrateurs et aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes et les questions relatives au plan stratégique, l'absence de délibération communale est considérée comme une abstention de la part de l'associé en cause;

**DECIDE**

Par 22 voix pour ( Luciano D'ANTONIO, Francis COLLETTE, Karim MARIAGE, Mathieu MESSIN, Giuseppe LIVOLSI, Olivier MATHIEU, Jean-François LACOMBLET, Antonio DE ZUTTER, Guiseppe SCINTA, Jean-François HUBERT, Abdellatif SOUMMAR, Olivier HERMAND, Maxim COCU, Salvatore CARRUBBA, Giuseppina NINFA, Christophe ANASTAZE, Philippe SCUTNAIRE, Danièle DUCCI, Grazia MALERBA, Michaël CHEVALIER, Dalila GALLEZ, Fanny GODART) et 5 abstentions (Cécile DASCOTTE, Lino RIZZO, Lionel PISTONE, Didier GOLINVEAU, Santa TERRITO),

Article 1: de prendre connaissance de la date de l'assemblée générale extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire Psychiatrique de Mons Borinage du 12 avril 2023 et d'approuver l'ordre du jour suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.
2. Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

Secteur A

- a. Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.
- b. Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Secteur B

- a. Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.
- b. Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.
3. Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
4. Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.
5. Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.
6. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.
7. Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

Article 2 : De transmettre la présente délibération à l'intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage.

**PAR LE CONSEIL COMMUNAL**

Le Directeur général,  
(s) Pascal Rétif

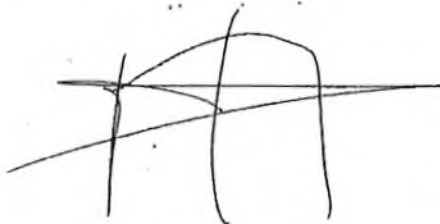
Le Président,  
(s) Luciano D'Antonio

**POUR EXPEDITION CONFORME**

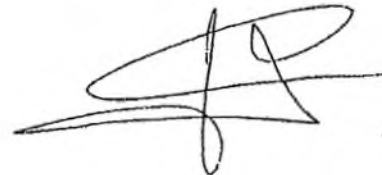
Colfontaine, le 30/03/2023

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,



Pascal Rétif



Luciano d'Antonio



**EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS**

**DE CONSEIL COMMUNAL**

**Séance du 20 mars 2023**

**Présents** : Mmes et MM.

OLIVIER Daniel, Bourgmestre;  
 MONIER Florence, FOURMANOIT Fabrice, BRICQ Jérémy, DUMONT Luc,  
 BUREAU Rudy, Echevins;  
 DEMAREZ Séverine, Présidente du CPAS ;  
 DUHOUX Michel, DROUSIE Laurent, DANNEAUX Patrick, RANOCHA  
 Corinne, D'ORAZIO Nicola, GIORDANO Romildo, DOYEN Michel,  
 DUVEILLER François,  
 BAURAIN Pascal, DAL MASO Patrisio, CORONA Marie-Christine,  
 ROOSENS François, DUFOUR Frédéric, DESSILLY Jean-Christophe,  
 GOSSELIN Dorothee, SODDU Giuliano, GOSSELIN Franz, SCHIETTECATTE  
 Nicolas, PRZYKLENK Amélie, Conseillers;  
 CANTIGNEAU Patty, Présidente d'Assemblée;

ANSCIAUX Benjamin, Directeur général.

**Remarque(s):**

- Madame RANOCHA Corinne, Conseillère, entre en séance pendant la lecture du rapport de la Commission des Finances, des Régies et du Logement.
- Monsieur SCHIETTECATTE Nicolas, Conseiller, entre en séance pour le 2e vote du point 7.
- Monsieur ROOSENS François, Conseiller, quitte la séance au point 34.
- Monsieur BAURAIN Pascal, Conseiller, quitte la séance aux points 37 à 44.
- Madame GOSSELIN Dorothee et Monsieur ROOSENS François, Conseillers, quittent la séance au point 37.

Point n° 7

**Objet :** SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALE CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE (SCI CHUPMB) : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 12 AVRIL 2023 - ORDRE DU JOUR ET POINTS INSCRITS A L'ORDRE DU JOUR : APPROBATION :

Le Conseil communal, réuni en séance publique,

Vu les articles L1122-30, L1512-3, L1523-1 et suivants du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu le Décret du 29 mars 2018 modifiant le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation en vue de renforcer la gouvernance et la transparence dans l'exécution des mandats publics au sein des structures locales et supra-locales et de leurs filiales ;

Considérant l'affiliation de la Ville à la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (SCI CHUPMB);

Considérant que la Ville a été convoquée à l'Assemblée générale extraordinaire de la SCI CHUPMB du 12 avril 2023 par courriel daté du 22 février 2023;

Considérant que la Ville doit être représentée à l'Assemblée générale extraordinaire de la SCI CHUPMB par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal;

Considérant qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Ville à l'Assemblée générale extraordinaire de la SCI CHUPMB du 12 avril 2023;

Considérant que le Conseil doit se prononcer sur l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire et pour lequel il dispose de la documentation requise,

**DECIDE :**

**- par 15 voix "POUR" (PS et M. F. ROOSENS, Conseiller MR & Citoyens) et 11 "ABSTENTIONS" (Osons !) :**

Article 1er. - D'approuver l'ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire de la Société Coopérative Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (SCI CHUPMB) du 12 avril 2023.

**- par 14 voix "POUR" (PS) et 13 "ABSTENTIONS" (MM. F. ROOSENS, Conseiller MR & Citoyens, N. SCHIETTECATTE, Conseiller indépendant, et Osons !) :**

Article 2. - D'approuver le point 1 de l'ordre du jour, à savoir : procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

Article 3. - D'approuver le point 2 de l'ordre du jour, à savoir : réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

Article 4. - D'approuver le point 3 de l'ordre du jour, à savoir : modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

Article 5. - D'approuver le point 4 de l'ordre du jour, à savoir : coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

Article 6. - D'approuver le point 5 de l'ordre du jour, à savoir : désignation de Monsieur Jean-Michel HOUARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22 décembre 2022.

Article 7. - D'approuver le point 6 de l'ordre du jour, à savoir : fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022.

Article 8. - D'approuver le point 7 de l'ordre du jour, à savoir : fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUCK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022.

En séance, date que dessus.

**PAR LE CONSEIL COMMUNAL :**

Le Directeur général,  
B. ANSCIAUX

Le Bourgmestre,  
D. OLIVIER

**POUR EXTRAIT CONFORME :**

Le Directeur général,  
B. ANSCIAUX

Le Bourgmestre,  
D. OLIVIER







CPAS de Mons  
Rue de Bouzanton, 1  
7000 Mons

## Extrait du Procès-verbal du Conseil de l'Action Sociale

Séance du 30 mars 2023 à 18H00

Marie MEUNIER - Présidente  
Umberto BARONE  
Chantal BOUCHEZ  
Nathalie COQUEREAU  
Sophie CROUFER  
Céline DE BRUYN  
Marie-Claire DIEU  
Aurélie DUFOUR  
Benjamin DUPONT  
Eric GHILAIN  
Frédérique MAHY  
Diego MARTINES - Conseillers  
Anaïs GOFFINET - Directrice Générale  
Absent(e)(s)  
Mohamed AFTOUH - Conseiller

**Objet :** Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage : Assemblée Générale Extraordinaire du mercredi 12 avril 2023 à 18h Salle Leburton (CHU Ambroise Paré)

**Service :** GRH - Pôle Administratif

**Référence :** Ref. 20230330/13

### **Le Conseil de l'Action Sociale,**

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que le Centre a été convoqué à participer à l'Assemblée Générale Extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage le mercredi 12 avril 2023 à 18h en la salle Leburton, boulevard Kennedy 2 à Mons ;

Considérant que les représentants à l'effet de représenter le Centre au sein de l'assemblée générale du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage sont :

Madame Marie Meunier  
Madame Marie Claire Dieu  
Monsieur Umberto Barone  
Monsieur Eric Ghilain  
Madame Frédérique Mahy.

Considérant que l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage du 12 avril 2023 est le suivant :

### Ordre du jour (retranscrit intégralement)

AG EXT.23-01                      **Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.**

AG EXT.23-02                      **Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.**

### Secteur A

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.  
AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

### **Secteur B**

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.  
AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

**AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.**

**AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.**

**AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.**

**AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.**

**AG EXT.23-07 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.**

Vu la loi du 8 juillet 1976 Organique des CPAS ;  
Entendu Madame la Présidente, Marie Meunier, en son rapport,  
Siégeant à huis clos ;

Sur proposition du Bureau Permanent,  
Par 10 oui et 2 abstentions,  
Le Conseil de l'Action Sociale décide :

- De prendre connaissance de la convocation et des points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 avril 2023 à 18h ;
- De déléguer :
  - Madame Marie Meunier
  - Madame Marie Claire Dieu
  - Monsieur Umberto Barone
  - Monsieur Eric Ghilain
  - Madame Frédérique Mahyà l'effet de représenter le Centre au sein de l'Assemblée Générale Extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage le mercredi 12 avril 2023 à 18h ;
- D'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire :

**AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.** Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

**AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionariat de l'Intercommunale CHUPMB.** Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire d'approuver ;

### **Secteur A**

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

### **Secteur A**

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB

AG EXT. 23-02Ab Démission de

**Secteur B**

**Secteur B**  
AG EXT.23-02Ba

Souscription de la Commune  
de Quaregnon au Secteur B du  
CHUPMB.

AG EXT.23-  
02Ba          Souscription de la  
Commune de Quaregnon au  
Secteur B du CHUPMB

AG EXT.23-02Bb

Souscription de l'Université  
Libre de Bruxelles au Secteur B  
du CHUPMB

AG EXT.23-  
02Bb          Souscription de  
l'Université Libre de Bruxelles  
au Secteur B du CHUPMB

AG EXT.23-03

**Modification des statuts de  
l'Intercommunale CHUPMB.**

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire  
du CHUPMB, d'approuver la modification des  
statuts de l'intercommunale CHUPMB, actée devant  
maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

AG EXT.23-04

**Coordination des statuts de  
l'Intercommunale CHUPMB**

Il est proposé à l'Assemblée générale extraordinaire  
d'approuver la coordination des statuts de  
l'Intercommunale CHUPMB et de donner pouvoir d'y  
procéder à Maître Elise CORNEZ, Notaire à Mons.

AG EXT.23-05

**Désignation de Monsieur  
Jean-Michel HOUGARDY en  
qualité d'administrateur  
représentant l'ULB, en  
remplacement de Monsieur  
Jean-Christophe GOFFARD à  
dater du 22/12/2022.**

Il est proposé à l'Assemblée générale ordinaire  
d'approuver :

- La Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.

AG EXT.23-06

**Fin du mandat  
d'administratrice du  
CHUPMB de Madame  
Giovanna CORDA suite à la  
démission de la Commune  
de Boussu de  
l'Intercommunale CHUPMB  
actée lors de l'Assemblée  
générale du 22/12/2022.**

- La Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

AG EXT.23-07

**Fin du mandat  
d'administratrice du  
CHUPMB de Madame Line  
VANDEBROUK suite à la  
démission de l'ASBL des  
médecins de l'hôpital Saint-  
Georges de l'Intercommunale  
CHUPMB actée lors de  
l'Assemblée générale du  
22/12/2022.**

- La Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

- De notifier la présente décision au Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage.

**Par le Conseil de l'Action Sociale :  
Pour extrait conforme**

Directrice Générale  
(Sé)Anaïs GOFFINET

Présidente  
(Sé)Marie MEUNIER

Pour copie conforme

La Directrice Générale



## PROVINCE DE HAINAUT

### Direction Générale

## LE CONSEIL PROVINCIAL DU HAINAUT,

### OBJET :

Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB) - Assemblée générale du 12 avril 2023.

Considérant que la Province de Hainaut est affiliée à l'Intercommunale Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage (CHUPMB) à Mons ;

Considérant que l'intercommunale tiendra une Assemblée générale extraordinaire le 12 avril 2023 à 18h00 en présentiel en salle Leburton, 2, Boulevard Kennedy à Mons ;

### **L'Assemblée générale ordinaire aura pour ordre du jour :**

**AG EXT.23-01** Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

**AG EXT.23-02** Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

### **Secteur A**

**AG EXT.23-02Aa** Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

**AG EXT.23-02Ab** Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

### **Secteur B**

**AG EXT.23-02Ba** Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

**AG EXT.23-02Bb** Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

**AG EXT.23-03** Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

**AG EXT.23-04** Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

**AG EXT.23-05** Désignation de M. Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de M. Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22 décembre 2022.

**AG EXT.23-06** Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Mme Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022.

**AG EXT.23-07** Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Mme Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022.

Considérant que l'article L1523-12 du CDLD relatif aux Intercommunales wallonnes (modifié par l'Art. 21 du Décret wallon du 29 mars 2018) stipule que les délégués de chaque province rapportent à l'Assemblée générale la proportion des votes intervenus au sein de leur Conseil sur chaque point à l'ordre du jour. A défaut de délibération du Conseil provincial, chaque délégué dispose d'un droit de vote libre correspondant au cinquième des parts attribuées à l'associé qu'il représente. Le Conseil provincial vote sur l'ensemble des points de l'ordre du jour. Chacun des membres peut exiger le vote séparé d'un ou plusieurs points qu'il désigne. Dans ce cas, le vote d'ensemble ne peut intervenir

qu'après le vote sur le ou les points désignés et il porte sur les points dont aucun des membres n'a demandé le vote séparé ;

Sur proposition du Collège provincial,

Décide :

**Pour l'Assemblée générale ordinaire :**

d'approuver :

**AG EXT.23-01** le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022 :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-02** la réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**Secteur A**

**AG EXT.23-02Aa** le retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-02Ab** la démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**Secteur B**

**AG EXT.23-02Ba** la souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-02Bb** la souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-03** la modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-04** la coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;



Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-05** la désignation de M. Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de M. Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22 décembre 2022 :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-06** la fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Mme Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022 :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

**AG EXT.23-07** la fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Mme Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22 décembre 2022 :

Par .....50..... voix pour ;  
Par .....0..... voix contre ;  
Par .....0..... abstentions.

En séance à MONS, le 21 mars 2023.

LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,  
(s) Sylvain UYSTPRUYST

LE PRESIDENT,  
(s) Armand BOITE

POUR EXPEDITION CONFORME :  
LE DIRECTEUR GENERAL PROVINCIAL,



Université de Mons

**Le Recteur**

Place du parc 23  
7000 Mons  
tél. +32(0)65 37 30 01  
rectorat@umonts.ac.be  
www.umons.ac.be

## PROCURATION

### **Assemblée Générale extraordinaire de la S.C.I. Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage**

L'Université de Mons, sera représentée par son Recteur, Monsieur Philippe DUBOIS, à l'assemblée générale extraordinaire du Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons Borinage du mercredi 12 avril 2023 à 18 heures, dont l'ordre du jour est :

AG EXT.23-01 Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.

AG EXT.23-02 Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.

Secteur A

AG EXT.23-02Aa Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.

AG EXT.23-02Ab Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.

Secteur B

AG EXT.23-02Ba Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-02Bb Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.

AG EXT.23-03 Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-04 Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.

AG EXT.23-05 Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.

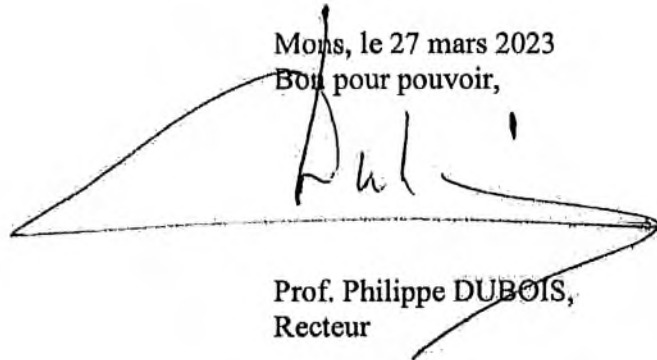
AG EXT.23-06 Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

AG EXT.23-07

Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.

Mons, le 27 mars 2023

Bon pour pouvoir,

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Dubois', is written over the text 'Bon pour pouvoir,'. The signature is fluid and extends across the width of the text.

Prof. Philippe DUBOIS,  
Recteur

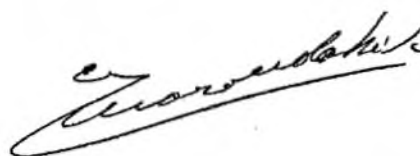
**Faculté  
de Médecine**

Campus Erasme  
Route de Lennik 808, CP 610  
B-1070 Bruxelles - Belgique  
T: +32 (0)2 555 61 18  
F: +32 (0)2 555 67 98  
M: doyen.medecine@ulb.be  
W: www.ulb.be  
RPM Bruxelles 0407 626 464

**DESIGNATION**

Je soussigné, Prof. Nicolas Mavroudakis, Doyen de la faculté de Médecine de l'ULB, précise bien que la désignation en qualité de représentant de l'ULB du Prof. Prof. Jean-Michel HOUGARDY en lieu et place du Prof. Jean-Christophe Goffard concerne à la fois le mandat de l'Assemblée Générale et le mandat auprès du Conseil d'Administration d'Ambroise Paré (CHUPMB – Centre Hospitalier Universitaire et Psychiatrique de Mons-Borinage).

Bruxelles, le 12 décembre 2022



Prof. Nicolas MAVROUDAKIS  
Doyen de la Faculté de Médecine

## SOCIETE COOPERATIVE INTERCOMMUNALECENTRE HOSPITALIEUNIVERSITAIRE ET PSYCHIATRIQUE DE MONS-BORINAGE

La soussignée, Ethias sa ici représentée par Philippe Lallemand et Wilfried Neven, possesseur de .200..parts de la société coopérative intercommunale centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage ayant son siège social à Mons, constitue pour mandataire spécial<sup>a</sup> qui elle confère tous pouvoirs aux fins de la représenter à l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société coopérative intercommunale centre hospitalier universitaire et psychiatrique de Mons-Borinage qui se tiendra le 12 avril 2023 à 18 h 00 au siège social pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

\* Monsieur Marcel Petry

- |                |   |
|----------------|---|
| AG EXT.23-01   | Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 22 décembre 2022.  |
| AG EXT.23-02   | Réorganisation de l'actionnariat de l'Intercommunale CHUPMB.  |
|                | <u>Secteur A</u>  |
| AG EXT.23-02Aa | Retrait de la Commune de Quaregnon du Secteur A du CHUPMB.  |
| AG EXT.23-02Ab | Démission de l'Université Libre de Bruxelles du Secteur A du CHUPMB.  |
|                | <u>Secteur B</u>  |
| AG EXT.23-02Ba | Souscription de la Commune de Quaregnon au Secteur B du CHUPMB.   |
| AG EXT.23-02Bb | Souscription de l'Université Libre de Bruxelles au Secteur B du CHUPMB.   |
| AG EXT.23-03   | Modification des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.  |
| AG EXT.23-04   | Coordination des statuts de l'Intercommunale CHUPMB.  |
| AG EXT.23-05   | Désignation de Monsieur Jean-Michel HOUGARDY en qualité d'administrateur représentant l'ULB, en remplacement de Monsieur Jean-Christophe GOFFARD à dater du 22/12/2022.   |
| AG EXT.23-06   | Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Giovanna CORDA suite à la démission de la Commune de Boussu de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022.                            |
| AG EXT.23-07   | Fin du mandat d'administratrice du CHUPMB de Madame Line VANDEBROUK suite à la démission de l'ASBL des médecins de l'hôpital Saint-Georges de l'Intercommunale CHUPMB actée lors de l'Assemblée générale du 22/12/2022. |

Le mandataire peut notamment :

- assister à toute autre assemblée ayant le même ordre du jour au cas où la première assemblée ne pourrait valablement délibérer ;
- prendre part à toutes délibérations et voter, amender ou rejeter, au nom de la soussignée, toutes décisions se rapportant à l'ordre du jour ;

- aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes, pièces, procès-verbaux et, en général, faire le nécessaire.

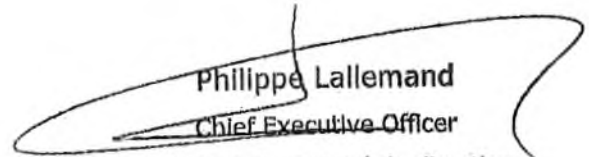
Fait à Liège, le 7 mars 2023



**Wilfried Neven**

Vice-CEO

Chief Customer Experience Officer




**Philippe Lallemand**

Chief Executive Officer

Président du Comité de direction

## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE séance du 12 avril 2023

### Commune de Quaregnon



| Liste des présences                       |  |  |
|---|--|--|
| Adresse                                   | Représentants                                    | Signature  |
| Rue de Monsville 284<br>7390 Quaregnon    | <b>BAIL Claude</b><br>Conseiller Communal        |  |
| Cité Reine Astrid 58<br>7390 Quaregnon    | <b>KABAKCI Nida</b><br>Conseillère Communale     |  |
| Place Nicolas Jenart 19<br>7390 Quaregnon | <b>LEPINE Jean-Pierre</b><br>Conseiller Communal |  |
| Place Brouez 3<br>7390 Quaregnon          | <b>PANUNZIO Laura</b><br>Conseillère Communale   |  |
| Rue de Lambrechies 81<br>7390 Quaregnon   | <b>TORREKENS Alain</b><br>Président du CPAS      |  |





**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**

**CPAS**


| <b>Liste des présences</b>                        |                          |   |
|---|--------------------------|---|
| <b>Adresse</b>                                    | <b>Représentants</b>     | <b>Signature</b>  |
| Rue des Champs 15<br>7033 Cuesmes                 | <b>BARONE Umberto</b>    |   |
| Rue d'Hyon 9<br>7022 Mesvin                       | <b>DIEU Marie-Claire</b> |   |
| Avenue Lemiez 47<br>7022 Hyon                     | <b>GHILAIN Eric</b>      |  |
| Rue du Levant 15<br>7033 Cuesmes                  | <b>MAHY Frédérique</b>   |   |
| Rue des Arquebusiers 15 boîte<br>1.3<br>7000 Mons | <b>MEUNIER Marie</b>     |   |



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**

**Ville de Saint-Ghislain**

**Liste des présences**





| <b>Adresse</b>                                     | <b>Représentants</b>                            | <b>Signature</b>  |
|--|---|---|
| Rue de Sglatignies 22<br>7332 Neufmaison           | <b>DUMONT Luc</b><br>Echevin                    |   |
| Av des Droits de l'homme 17<br>7330 Saint-Ghislain | <b>FOURMANOIT Fabrice</b><br>Echevin            |  |
| Rue des Chauffours 25<br>7334 Hautrage             | <b>GOSSELIN Franz</b><br>Conseiller communal    |   |
| Rue Bolus 23<br>7331 Baudour                       | <b>MONIER Florence</b><br>Conseillère communale |   |
| Cité Wauters 93/1<br>7333 Tertre                   | <b>RANOCHA Corinne</b><br>Conseillère communale |   |



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE séance du 12 avril 2023

### Ville de Mons



#### Liste des présences

| Adresse  | Représentants                                 | Signature   |
|--|---|---|
| Rue Albert Clerfayt 7<br>7030 SAINT-SYMPHORIEN | <b>ANDRE Yves</b><br>Conseiller Communal      |   |
| Rue des Représentants 22<br>7012 JEMAPPES      | <b>BARVAIS Marc</b><br>Conseiller Communa     |  ✓  |
| Rue Brunehaut 212<br>7024 CIPLY                | <b>DUFRANE Florent</b><br>Conseiller Communal |  ✓  |
| Rue Devaux 29<br>7011 GHLIN                    | <b>KAYEMBE Sammy</b><br>Conseiller Communal   |  ✓ |
| Rue E Vandervelde 42<br>7033 CUESMES           | <b>OSIYER Brahim</b><br>Conseiller Communal   |  ✓  |



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE séance du 12 avril 2023

### Commune de Frameries


| Liste des présences                      |   |  |
|--|---|--|
| Adresse                                  | Représentants                                       | Signature  |
| Rue D'Asquillies 6<br>7084 Frameries     | <b>BATTELLO Giancarlo</b><br>Conseiller communal    |  ✓   |
| Rue Bosquétia 4/15<br>7082 Frameries     | <b>CACCIAPAGLIA Giovanni</b><br>Conseiller communal |  |
| Rue d'Appolon 38<br>7080 Frameries       | <b>CROMBEZ Barbara</b><br>Conseillère communale     |  |
| Rue de Colfontaine 200<br>7080 Frameries | <b>DUPONT Jean-Marc</b><br>Bourgmestre              |  ✓ |
| Rue F Roosevelt 47<br>7080 Frameries     | <b>HOGNE Maurane</b><br>Conseillère communale       |  |





**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**

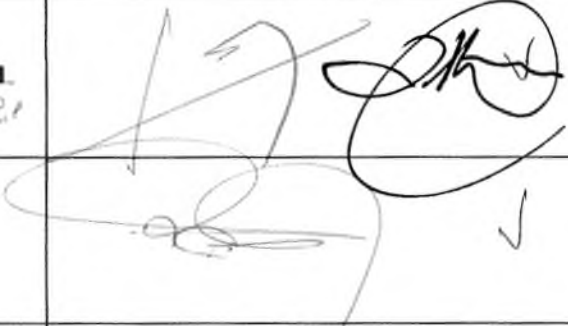


**PROVINCE DE HAINAUT**

| <b>Liste des présences</b>              |   |  |
|---|---|--|
| <b>Adresse</b>                          | <b>Représentants</b>                    | <b>Signature</b>   |
| Rue de la Perche 91<br>7340 Colfontaine | <b>HUART Martine</b><br>Conseillère     |  |
| Rue Vallaville 94<br>7870 Lens          | <b>LENFANT Etienne</b><br>Conseiller    |  |
| Rue des Bruyères 4<br>7050 Jurbise      | <b>SENECAUT Manuella</b><br>Conseillère |  |
| Rue d'Asquillies 35<br>7022 Nouvelles   | <b>MEURANT Angélique</b><br>Conseillère |  ✓ |
| Place Saint Germain 3/1-1<br>7000 Mons  | <b>BLANCHART Nicolas</b><br>Conseiller  |  |



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**

**Délégués non-communaux**

| Liste des présences           |   |   |
|-------------------------------|---|---|
| Adresse                       | Représentants   | Signature   |
| Université Libre de Bruxelles | <del>DUCOBU Jean</del><br><b>HOUGARDY Jean-Michel</b><br>HOUGARDY Jean-Michel |     |
| Ethias                        | <b>PETRY Marcel</b>   |  ✓  |
| U Mons                        | <b>DUBOIS Philippe</b>  |  ✓ |



**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**



**Commune de Quévy**

| <b>Liste des présences</b>          |  |                  |
|-------------------------------------|--|------------------|
| <b>Adresse</b>                      | <b>Représentants</b>                             | <b>Signature</b> |
| Chaussée Brunehaut 5<br>7041 Givry  | <b>BOUGARD Laurent</b><br>Echevin                |                  |
| Rue Grande 17<br>7040 Genly         | <b>BROHE Laura</b><br>Conseillère Communale      |                  |
| Rue Montliaux 13<br>7041 Givry      | <b>PECRIAUX Valérie</b><br>Conseillère Communale |                  |
| Rue Haute 27<br>7040 Quévy-Le-Petit | <b>TONGLET Sophie</b><br>Conseillère Communale   |                  |
| Rue de Genly 29<br>7040 Blaregnies  | <b>WAMBERSY Vincent</b><br>Conseiller Communal   |                  |



## ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE séance du 12 avril 2023

### Commune de Jurbise


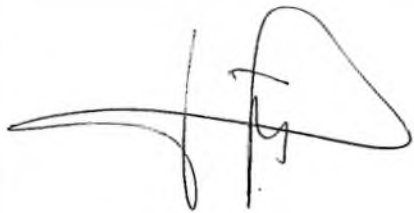

| Liste des présences                            |   |  |
|--|---|--|
| Adresse  | Représentants   | Signature  |
| Rue du Chat 2<br>7050 Jurbise                  | <b>MORCLETTE Caroline</b><br>Conseillère Communale        |  |
| Chemin du Prince 261<br>7050 Masnuy-Saint-Jean | <b>CAULIER Guy</b><br>Echevin                             |  |
| Chemin des Charbonniers 13<br>7050 Jurbise     | <b>DECOSTER Christa</b><br>Conseillère Communale          |  |
| Rue Claus 10<br>7050 Jurbise                   | <b>DESMET-CULQUIN Brigitte</b><br>Echevine                |  |
| Rue Plet en Veau 1<br>7050 Masnuy-St-Pierre    | <b>ROBETTE-DELPUTTE Francine</b><br>Conseillère Communale |  |





**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE**  
**séance du 12 avril 2023**

**Commune de Colfontaine**

| Liste des présences                               |  |  |
|---|--|--|
| Adresse   | Représentants                                    | Signature  |
| Rue de la Fourche 16<br>7340 COLFONTAINE          | <b>GOLINVEAU Didier</b><br>Conseiller communal   |  ✓ |
| Chemin de Messe 97<br>7340 COLFONTAINE            | <b>HERMAND Olivier</b><br>Conseiller communal    |  |
| Rue de Maubeuge 7/A<br>7340 COLFONTAINE           | <b>LIVOLSI Giuseppe</b><br>Conseiller communal   |  |
| Rue de la Poudrière 67<br>7340 COLFONTAINE        | <b>SCINTA Giuseppe</b><br>Conseiller communal    |  |
| Rue de la Grande Campagne 140<br>7340 COLFONTAINE | <b>SOUMMAR Abdellatif</b><br>Conseiller communal |  |

